



Droit d'assedics et cumule de preavis payer

Par **delhalle**, le **16/03/2009** à **20:15**

Bonjours , voilà ma question:
Je viens d'etre licencier pour cause de décès de l'employeur (je suis auxiliaire de vie) et j'ai donc reçu mon indemnité de licenciement ainsi que mon preavis de 2 mois payer également étant donné que mon employeur est décédé je ne peux l'effectuer.
J'aurai donc voulu savoir si les assedics prennent en compte mes 2 mois de preavis payer , avant de m'indemniser ou si je pouvais cumuler les deux et toucher de suite mon chômage?
Croyez-vous que les assedics me paieront dans 2 mois ou qu'ils ne tiendront pas compte du preavis payer?
J'ai rendez-vous avec le pôle emploi le 23/03/2009 et j'aimerais savoir rapidement si je peux profiter de mes indemnités ou pas.
merci de votre compréhension
melle delhalle

Par **milou**, le **17/03/2009** à **09:11**

Bonjour,
C'est Pôle emploi qui est en mesure de vous répondre...